

J'ignore la raison pour laquelle les réserves ont été établies à l'origine, sauf qu'il s'agissait peut-être d'écartier la population indienne aux premiers jours de la colonisation, en lui donnant un territoire exclusif et permanent où elle pourrait vivre, cultiver la terre, élever des bestiaux, et ainsi de suite. Mais, peut-être qu'en raison du petit nombre d'Indiens qui habitent le Yukon, ce programme, si l'on en croit l'histoire, n'y a pas été appliqué. Il n'en reste pas moins que les Indiens n'y possèdent pas de terres. C'est la seule population indienne dans tout le Canada qui n'ait reçu ni terres qui lui appartiennent, ni espèces et ni versement de remplacement.

Pour en venir à l'instruction de la population indienne au Yukon, j'insisterai de nouveau auprès de Madame le ministre afin qu'elle collabore avec ses collègues des autres ministères de l'État, surtout celui du Nord canadien et des Ressources nationales, en vue d'assurer des moyens de formation professionnelle aux enfants indiens du Yukon. Je sais que la Direction des affaires indiennes a un programme de formation pendant l'emploi, qui permet aux jeunes Indiens d'obtenir du travail chez un employeur, alors que le ministère prend à sa charge pendant les mois d'apprentissage, la moitié du salaire généralement versé aux apprentis ou à ceux qui se perfectionnent dans un métier. Je crois que ce programme prévoit une période de formation de six mois. Toutefois, je me demande à quoi il servirait, par exemple, dans le cas d'un jeune Indien qui voudrait se spécialiser comme électricien ou plombier. Ce sont là des questions qu'on a souvent posées.

Soit dit en passant, j'ai renvoyé des personnes d'ascendance indienne qui avaient fait une demande, ou se proposaient d'en faire une, en vue d'acquérir la formation professionnelle pendant l'emploi, aux autorités du gouvernement territorial, qui m'ont fait savoir en réponse qu'à leur connaissance, aucune entente à cette fin n'existait entre le gouvernement du territoire et un service du gouvernement fédéral. A mon avis, il n'en est pas ainsi. Je crois que le programme de la Direction des affaires indiennes quant à la formation pendant l'emploi s'applique aussi bien au territoire du Yukon qu'à toute autre région organisée au Canada.

Je proposerais, en outre, d'étendre le programme de la Direction des affaires indiennes dans ce domaine de façon à remettre à un jeune Indien qui voudrait, par exemple, se spécialiser dans la manœuvre d'un tracteur à chenille, d'une grue, d'une pelle mécanique ou d'autre équipement lourd de cette nature, d'acquérir la formation nécessaire chez un entrepreneur en construction de la région

[M. Nielsen.]

pendant les mois d'hiver, lorsque cet équipement n'est pas utilisé et pourrait être employé de façon rentable pour donner une formation aux jeunes Indiens. Il ne s'agit pas là d'une formation de spécialiste comme celle d'un électricien ou d'un plombier. Mais cela permet de former des opérateurs de machines lourdes qu'on pourra trouver sur place lorsque commenceront au printemps et à l'été, les travaux saisonniers de voirie et les autres du genre. Je ne me rappelle pas quel honorable vis-à-vis a dit qu'il était souhaitable de garder dans le Nord cette réserve de main-d'œuvre indigène. A mon avis, ce serait un des moyens d'y parvenir.

Je me demande également si le ministre nous expliquerait davantage la politique de la Direction, si politique il y a, visant à fournir aux jeunes filles une formation semblable. Les Indiennes ont autant besoin de ce genre de formation professionnelle que les Indiens. Maintenant qu'il existe un service d'hygiène et de bien-être assez complexe dans les régions septentrionales, je me demande ce que la Direction pourrait faire au juste pour favoriser ce genre de formation chez les Indiennes. Je me demande si elle pourrait prendre pour politique de les loger dans des pensionnats établis et de leur fournir une formation d'aide-infirmière, et même de les encourager, peut-être au moyen de bourses, à suivre des cours d'infirmières afin qu'une fois de retour dans le Nord elles puissent, non seulement y gagner bien leur vie, mais donner l'exemple à celles qui seraient tentées de les imiter.

J'aimerais aussi que les fonctionnaires du ministère, si la chose est possible, me donnent quelques renseignements statistiques à ce sujet. J'aimerais savoir ce que la Direction des affaires indiennes a fait, dans le domaine de l'instruction en général, dans le Territoire du Yukon. Si l'on pouvait me détailler cela par personne, ce serait encore plus utile, car je pourrais comparer avec les frais de l'enseignement en général au Yukon et avec ce que versent en moyenne par personne les autres ministères fédéraux.

Je voudrais savoir également quel montant on a versé à l'égard des écoles séparées par opposition aux écoles non confessionnelles. La politique qui régit ces subventions s'applique-t-elle exclusivement aux écoles; cette politique prévoit-elle l'établissement de pensionnats et d'autres institutions pour pensionnaires dans le Nord?

Pendant que j'y suis, j'ai des critiques à adresser à la Direction pour son interprétation rigide et son application tâtilonne de la loi en ce qui concerne les enfants indiens qui fréquentent les pensionnats indiens. J'estime